

de reprend de plus belle. « La crise reprenait avec une ce nouvelle » (MART. du G.).

ANT. Redonner. — Laisser, quitter; cesser. Approuver. PRÉSAILLES [r(ə)prezaj]. n. f. pl. (1401; lat. médiév. alia, p.-é. d'apr. l'it. rapsaglia, de riprendere « reprendre... »)

PRÉSENTABLE [r(ə)prezətabl(ə)]. adj. (1754; « qui sente, symbolise », XIII<sup>e</sup>; de représenter). ♦ 1<sup>o</sup> Qui peut être représenté, reproduit ou évoqué. L'évolution d'un phénomène est représentable par un graphique. ♦ 2<sup>o</sup> Arg. scol. ruse à se représenter, en parlant d'un candidat.

PRÉSENTANT [r(ə)prezəntɑ̃]. n. m. (XV<sup>e</sup>; adj., « qui présente, a de la prestance »; de représenter, II). (1508). Personne qui représente qqn. ♦ 1<sup>o</sup> Personne représentée, qui a reçu pouvoir d'agir au nom de qqn. Agent, délégué, envoyé, mandataire; correspondant. Le lat, la mission d'un représentant. Représentant qui parle au nom de qqn. V. Porte-parole, truchement. Envoyer un représentant. Représentants en justice. V. Avoué, avocat. Représentants de Dieu, de la divinité sur la terre : les rés. V. Prêtre. ♦ Se dit des descendants d'un héritier ligne directe, qui viennent à la succession au rang et à la place de cet héritier (dans une succession ab intestat). ♦ 1680. Personne qui est désignée par un groupe, une élection, une personne morale, etc., pour agir en son nom. Le représentant d'un syndicat. ♦ (1748) Personne qui a été élue par le peuple pour le représenter. Les représentants des pays, du peuple. La France a élu ses représentants. V. Député, parlementaire, sénateur. Aux États-Unis, en Belgique, la Chambre des représentants. ♦ 3<sup>o</sup> Personne désignée pour représenter un État, un gouvernement, auprès d'un autre. V. Diplomate; ambassadeur, chargé (d'affaires), commissaire (haut-commissaire), consul, ministre (II, 3<sup>o</sup>), résident. Représentant accrédité auprès de qqn. — Représentant du non-Siège. V. Légal, nonce. ♦ Par anal. Personne faisant partie d'une délégation, d'une équipe nationale, dans une compétition internationale. ♦ 4<sup>o</sup> (1875). « Personne qui fait l'effusion de passer ou de proposer des contrats pour une plusieurs maisons de commerce » (CAPITANT). V. Commissaire, courtier (1<sup>o</sup>), intermédiaire, placier. Représentant multiple. Représentant de commerce qui voyage. V. Voyageur de commerce. « Je suis le représentant d'une grosse maison de papeterie » (ROMAINS). Au fém. Une représentante [r(ə)prezəntɑ̃t].

I. (XVIII<sup>e</sup>; « espèce analogue à d'autres »). Personne, mal, chose que l'on considère comme type (d'une classe, d'une catégorie). V. Type. Animal qui est le seul représentant d'une espèce. « Déclarer que l'on se considère soi-même comme le plus parfait représentant de nos jours, du classicisme, de la plus immodeste! » (GIDE). V. Modèle.

ANT. (de I) Commettant, mandant.

REPRÉSENTATIF, IVE [r(ə)prezətatif, iv]. adj. (v. 1380; représenter). ♦ 1<sup>o</sup> Qui représente (qqch. d'autre); qui en tient lieu ou a pour but de le rendre sensible. Emblème représentatif d'une idée. ♦ 2<sup>o</sup> (1764). Qui concerne la représentation du peuple par des personnes désignées (généralement élues), pour l'exercice du pouvoir. « Dans le gouvernement représentatif, il n'est pas de lois constitutives aussi importantes que celles qui garantissent la pureté des élections » (OBESPIERRE). « Je préférerais un système plus représentatif » (RENAN). Mandat représentatif. Assemblée représentative. V. Parlementaire, parlementarisme. ♦ 3<sup>o</sup> Psycho. qui représente à l'esprit un objet dont il prend connaissance, perception, imagination représentative. — Par ext. « Y a-t-il des états affectifs purs, c'est-à-dire vides de tout élément intellectuel, de tout contenu représentatif...? » (RIBOT). L'espace représentatif et l'espace géométrique. ♦ 4<sup>o</sup> (XX<sup>e</sup>). Propre à représenter une classe, qui la représente bien. V. Typique. Un garçon représentatif de la jeune génération. ♦ Fam. Qui a une belle prestance. Il est très représentatif.

REPRÉSENTATION [r(ə)prezəntasj]. n. f. (1250; lat. representatio, de representare).

I. Action de mettre devant les yeux ou devant l'esprit le qqn. ♦ 1<sup>o</sup> Vx ou Dr. Production, présentation. Représentation d'acte (pouvant servir de titre ou de preuve). V. Exhibition. ♦ 2<sup>o</sup> Le fait de rendre sensible (un objet absent ou un concept) au moyen d'une image, d'une figure, d'un signe, etc. (V. Représenter). Représentation d'un objet par une

figure, d'un phénomène par un tracé. Système de représentation des sons musicaux. V. Notation. — Spécialt. Action de représenter (la réalité extérieure) dans les arts plastiques. La représentation réaliste, stylisée de la réalité dans les arts figuratifs\*. Représentation du visage humain. « Nous commençons à deviner que la représentation est un moyen de style, non le style un moyen de la représentation » (MALRAUX). — (Rare) Le fait de représenter par le langage. V. Description, évocation. ♦ 3<sup>o</sup> (1370). L'image, la figure, le signe qui représente. V. Emblème, signe, symbole, diagramme, graphique, plan, schéma. Une représentation fidèle, erronée. ♦ Ce qui est peint, sculpté, écrit (rare), conformément à une réalité extérieure. Les représentations de la nativité dans l'art d'Occident. « Même si le propos de l'auteur est de donner la représentation la plus complète de son objet, il n'est jamais question qu'il raconte tout... » (SARTRE). ♦ 4<sup>o</sup> Vieilli (1718). Le fait de présenter à qqn les inconvénients de ses actes en manière de reproche. V. Observation, remontrance. ♦ 5<sup>o</sup> Psycho. Processus par lequel une image est présentée aux sens. La perception, représentation d'un objet par le moyen d'une impression. V. Perception. « On est accessible à la crainte dans la mesure où la représentation du mal futur est intense... » (RIBOT). V. Évocation. ♦ Image, combinaison d'images. « Cette enveloppe de représentations auditives et visuelles qu'est le langage » (LANSON). ♦ 6<sup>o</sup> Le fait de représenter une pièce au public, en la jouant sur la scène. V. Comédie, spectacle. Donner une, des représentations. Première représentation d'une pièce. V. Première. Représentation de gala, en matinée, en soirée. ♦ 7<sup>o</sup> Le fait de représenter (I, 8<sup>o</sup>). Être en représentation : se faire valoir, se montrer. « Presque tous ceux que je connais sont en représentation » (MAUPASS.). ♦ Train de vie auquel certaines personnes sont tenues, en raison de leur situation. Allocation pour frais de représentation.

II. ♦ 1<sup>o</sup> Dr. Le fait de remplacer (qqn), d'agir à sa place (dans l'exercice d'un droit). Représentation du mandant par le mandataire. Représentation en justice, charge d'agir en justice (en demande ou en défense) pour une autre personne. ♦ Dans une succession, le fait de prendre le rang et la place d'un héritier en ligne directe décédé. ♦ 2<sup>o</sup> Action de représenter à l'étranger. Représentation diplomatique. V. Diplomatie. ♦ Par ext. Ensemble des services qui sont chargés de cette représentation (ambassade, légation). ♦ 3<sup>o</sup> (h. XIV<sup>e</sup>; 1772). Le fait de représenter (le peuple, la nation), dans l'exercice du pouvoir. V. Délégation, élection, mandat, suffrage. La représentation du peuple, du pays. La représentation proportionnelle « assure une représentation des minorités dans chaque circonscription... » (DUVERGER). ♦ Par ext. Ceux qui représentent le peuple. V. Représentant. La représentation communale, nationale, syndicale. ♦ 4<sup>o</sup> Le fait de passer des contrats pour le compte d'une maison de commerce; métier de représentant de commerce. Faire de la représentation.

REPRÉSENTATIVITÉ [r(ə)prezətativite]. n. f. (1954; de représentatif). Didact. ♦ 1<sup>o</sup> Caractère d'un organe politique qui représente le peuple, la nation. La représentativité d'une assemblée. ♦ 2<sup>o</sup> Caractère d'une personne qui a qualité pour parler ou agir au nom d'une autre. Cette délégation n'a aucune représentativité.

REPRÉSENTER [r(ə)prezənte]. v. tr. (XIII<sup>e</sup>; lat. repræsentare « rendre présent », de præsens « présent »).

I. Rendre présent, rendre sensible. ♦ 1<sup>o</sup> Vx, Dr. Exposer, mettre devant les yeux, montrer. V. Exhiber. ♦ 2<sup>o</sup> (1270). Présenter à l'esprit, rendre sensible (un objet absent ou un concept) en provoquant l'apparition de son image au moyen d'un autre objet qui lui ressemble ou qui lui correspond. V. Désigner, évoquer, exprimer. Représenter une abstraction par un emblème, un symbole (V. Symboliser). — Par ext. En parlant du signe lui-même. « La monnaie est un signe qui représente la valeur de toutes les marchandises » (MONTESQ.). « On ne peut pas dire que le pronom remplace le nom, il le représente » (BRUNOT). ♦ Spécialt. Évoquer ou indiquer par un procédé graphique, plastique (dessin, peinture, photographie, sculpture). V. Dessiner, exprimer, figurer, peindre, rendre. Représenter fidèlement un objet (V. Imiter, reproduire). — Représenter en interprétant, en déformant (V. Caricaturer). — (En parlant de l'image) « Ce que le tableau représente véritablement c'est une fête flamande à la campagne... » (TAINE). — (Théâtre) La scène représente un salon, une rue. ♦ 3<sup>o</sup> Faire apparaître, à l'esprit, par le moyen du langage. V. Décrire, dépendre. « L'historien représentera-t-il les faits dans leur complexité? » (FRANCE). — Par ext. On le représente souvent comme un aventurier : on fait de lui un aventurier. ♦ 4<sup>o</sup> Vieilli ou littér. Faire observer respectueusement (à qqn) en mettant en garde ou en reprochant. V. Remontrer. « Il représenta au maréchal la nécessité de mettre un terme aux malheurs de la capitale » (CHATEAUB.). ♦ 5<sup>o</sup> Rendre présent à l'esprit, à la conscience (un objet qui n'est pas perçu directement). « Ce mot ne lui représentait que l'idée du libertinage le plus abject » (STENDHAL). — SE REPRÉSENTER qqch. : former dans son esprit (l'image d'une réalité absente),

évoquer (une réalité passée). V. Concevoir, figurer (se), imaginer (s'), voir (fig.). « Pour se représenter une situation inconnue, l'imagination emprunte des éléments connus et, à cause de cela, ne se la représente pas » (PROUST). « Je ne pouvais plus me représenter son visage » (MAURIAC). V. Souvenir (se). Représentez-vous ma surprise. V. Juger (de). ♦ 6<sup>o</sup> Présenter (une chose) à l'esprit par association d'idées (sans être un signe choisi). V. Évoquer, rappeler. « Toute sa personne velue représentait un ours » (LA FONT.). — Par ext. Présenter à l'esprit en incarnant (avec l'influence du sens II). Personne qui représente une tendance. « Tous avaient conscience de représenter une fraction de la grande force prolétarienne » (MART. du G.). — Par ext. (En parlant de choses identiques, équivalentes) V. Constituer (3<sup>o</sup>), correspondre (à), être. L'épargne représente une privation. ♦ Équivaloir à... Cela représente plus d'un million. Cela ne représente pas grand-chose pour un homme si riche. ♦ 7<sup>o</sup> (XVI<sup>e</sup>). Montrer (une action) à un public par des moyens scéniques. Troupe qui représente une pièce, un spectacle. V. Donner, interpréter, jouer. « Avec quelque succès que l'on ait représenté mon Alexandre... » (RAC.). — Par ext. Représenter un auteur. Se faire représenter. ♦ Mettre en scène (qqn). « Les Marquis, les Précieuses, les Cocus et les Médecins ont souffert doucement qu'on les ait représentés... » (MOL.). ♦ 8<sup>o</sup> V. intr. (1694). Donner à autrui une impression d'importance par son attitude, son maintien, son comportement social. V. Imposer (en). « Le palais (de Versailles) a coûté 153 millions...; quand un roi veut représenter, c'est à ce prix qu'il se loge » (TAINE). — Par ext. « Vous représentez... vous avez une jolie figure... une jolie taille... » (MIRBEAU).

II. (1283). Tenir la place de qqn, agir en son nom..., en vertu d'un droit, d'une charge qu'on a reçue(e). V. Remplacer. Représenter en justice. V. Postuler. Le ministre s'était fait représenter par son chef de cabinet. Représenter un groupe; un gouvernement. ♦ Être représenté (I, 4<sup>o</sup>) de. « Il représenté diverses compagnies d'assurances » (DUHAM.). — Par ext. Représenter une marque de voitures.

III. (XIII<sup>e</sup>). Présenter de nouveau. SE REPRÉSENTER. v. pron. Se représenter à un examen, aux élections. — Idée qui se représente à l'esprit.

REPRÉSSIBLE [reprɛsibl(ə)]. adj. (1793; du lat. reprime-re). Qui peut être réprimé. ♦ ANT. Irrépressible.

REPRÉSSIF, IVE [reprɛsif, iv]. adj. (1795; h. XIV<sup>e</sup>, méd.; du rad. de répression). Qui sert à réprimer. Loi répressive. Les moyens répressifs de la société. — Qui réprime. « L'action répressive que la collectivité exerce sur le faible, le malade, l'inadapté... » (SARTRE).

REPRESSION [reprɛsjɔ̃]. n. f. (Répression d'un sentiment, 1372; lat. médiév. repressio, de reprime-re. V. Réprimer). ♦ 1<sup>o</sup> (1802). Action de réprimer (2<sup>o</sup>). V. Châtiment, expiation, punition. Répression d'un crime. — Absolt. Le droit criminel traite de la répression. ♦ Spécialt. Le fait d'arrêter par la violence un mouvement de révolte collectif. V. Étouffement. « La conquête dirigée vers l'intérieur du pays s'appelle propagande... ou répression » (CAMUS). Mesures de répression. « L'insurrection et la répression ne luttent point à armes égales » (HUGO). ♦ 2<sup>o</sup> (repris du sens primitif de répression). Psycho. Rejet conscient et volontaire d'une motivation (le refoulement est involontaire).

RÉPRIMANDE [reprimɑ̃d]. n. f. (Réprimende, 1549; de réprimer). Blâme destiné à amender, et qui est adressé avec autorité, sévérité, à un inférieur. V. Admonestation, avertissement, blâme, correction, objurgation, observation, remontrance, réprimension (vx), représentation (I, 4<sup>o</sup>), reproche, sermon, sermon (Cf. fam. et pop. Engueulade, savon). Faire des réprimandes (Cf. Faire la morale). « Il ne jugea pas nécessaire... de prononcer une réprimande » (DUHAM.). « Un air d'autorité et presque de réprimande » (STENDHAL). — Spécialt. Dr. pén. Blâme infligé par le tribunal au mineur qui a commis une contravention. ♦ ANT. Compliment.

RÉPRIMANDER [reprimɑ̃de]. v. tr. (Réprimender, 1615; de réprimande). Blâmer avec autorité, d'une manière formelle, pour amender et corriger. V. Admonester, blâmer, gourmander, gonder, houspiller, reprendre, sermoner, sermonner, tancer (Cf. fam. Attraper, disputer; remettre à sa place, secouer les puces, sonner les cloches\*, tirer les oreilles; pop. Engueuler). Réprimander un enfant. « Les pères et les maîtres n'ont jamais assez tôt tancé, corrigé, réprimandé, flatté, menacé » (ROUSS). ♦ ANT. Complimenter, féliciter, jouer.

RÉPRIMER [reprime]. v. tr. (1314; reprimer, XIII<sup>e</sup>; lat. reprime-re). ♦ 1<sup>o</sup> Méd. Arrêter l'effet, l'action de. « La tisane réprime la grande ardeur de la fièvre » (FURET.). ♦ (XIV<sup>e</sup>) Cour. Empêcher (un sentiment, une tendance) de se développer, de s'exprimer. V. Contenir, contraindre, modérer, refréner (Cf. Imposer silence). « Réprimer les explosions de son amour-propre blessé » (BALZ.). Réprimer sa colère. Un instinct, une envie que nous ne pouvons réprimer (V. Incoercible, irrépressible). — Par ext. « Sa bouche, contractée, parvint

Régie de l'énergie  
R-3545-  
2004  
BOSSIER  
DÉPOSÉE EN AUDIENCE  
par RRSE  
Date: 14 sept. 2004  
Pièces n° NON  
COTÉE

ançaise (7 vol.).  
anthologie littéraire

e française (1 vol.,  
en 1.

qui groupe les mots

es, 30 000 articles).

e 1690, préfacée par

VII<sup>e</sup> s. et index.  
imagier de la culture

.)

tions couleurs et noir,  
bert de la langue.

pages, 34 000 articles,

Robert 1.

ns couleurs).

onary (1 vol., 1 536 pages,

onary (1 vol., 960 pages,

(1 vol., 3 008 pages,

ultez à la fin de ce volume  
« Les usuels du ROBERT ».

# LE PETIT ROBERT 1

par Paul ROBERT

## DICTIONNAIRE

alphabétique et analogique  
DE LA LANGUE FRANÇAISE

rédaction dirigée par  
A. REY et J. REY-DEBOVE

LE ROBERT — 107, avenue Parmentier, PARIS-XI<sup>e</sup>